



MARIGNANE, le 10 novembre 2008

1A 019 962 6566 4

Madame Rama YADE
Secrétaire d'Etat chargée
des Droits de l'Homme
37 quai d'Orsay
75007 PARIS

Cour Européenne - Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales
Projet de loi N° 56 assurer un droit à un recours effectif (article 13 de la Convention).
Projet de loi N° 31 exécution des décisions de Justice.

Madame la Secrétaire d'Etat aux Droits de l'Homme,

Dans le cadre de l'application de la Convention de Sauvegarde des Droits de l'Homme, deux projets de loi ont été déposés au Sénat :

- **Projet Loi N° 56 : assurer un droit à un recours effectif (article 13 de la Convention).**
- **Projet Loi N° 31 : exécution des décisions de Justice.**

Nous avons l'honneur de vous communiquer les courriers que nous venons d'adresser à :

- ✓ Monsieur HYEST Jean-Jacques, Président de la Commission des Lois au Sénat
- ✓ Monsieur WARSMANN Jean- Luc Président de la Commission des Lois à l'Assemblée Nationale

ainsi que 7 dossiers démontrant l'ampleur du problème sur tout le territoire national.

Pour cette raison, nous vous sollicitons afin d'intervenir auprès de Monsieur FILLON, Premier Ministre, afin de rétablir la souveraineté de la loi et pour que la Convention de Sauvegarde des Droits de l'Homme s'applique de toute urgence à tous et sur tout le territoire Français.

Dans l'attente de votre réponse,

Nous vous prions de croire, Madame la Secrétaire d'Etat aux Droits de l'Homme, en l'expression de notre considération distinguée.

DONNETTE Martine
La Présidente